

D'un Trudeau à l'autre?

Le livre d'André Burelle est d'une facture singulière : une « Introduction » de quelque 80 pages qui constitue en fait l'exposé de la thèse (ou du plaidoyer) de l'auteur; 334 pages de « Documents d'époque » — un corpus de 62 pièces à l'appui de la thèse; un « Épilogue » de 36 pages, qui ramène au point de départ de l'engagement politique de l'auteur auprès de Gérard Pelletier d'abord, de Pierre Elliott Trudeau ensuite : aux « idées cité-libristes » (p. 469). Surprenant à première vue, le choix de l'auteur et de l'éditeur d'incorporer dans un même ensemble l'interprétation et les textes où celle-ci trouve sa justification se révèle en définitive très heureux. Tout en offrant au lecteur l'accès immédiat à des documents d'archives publiques ou personnelles autrement dispersés, cette décision a permis à l'auteur de présenter un dossier clair et bien structuré, les analyses et la synthèse cheminant sans l'encombrement d'un lourd appareil de citations.

André Burelle entend essentiellement montrer que c'est parce qu'il partageait les orientations du personnalisme communautaire de Trudeau l'intellectuel qu'il a œuvré au sein du cabinet de l'ancien premier ministre, comme conseiller et plume francophone, de 1977 à 1984 (après avoir occupé les mêmes fonctions auprès de Gérard Pelletier de 1974 à 1977), et que c'est parce qu'il ne se reconnaissait pas dans le libéralisme individualiste *one nation* de Trudeau le politicien qu'il s'est éloigné de lui à partir de 1982, avant de prendre acte de la « brisure » définitive de leur amitié au cours du débat sur l'accord du lac Meech. Pour Burelle, le Trudeau de *Cité libre* a cédé la place au Trudeau de la Constitution de 1982 (il ne connaissait sans doute pas encore le Trudeau un moment indépendantiste au début de sa vingtaine, que viennent de révéler Max et Monique Nemni dans *Trudeau, fils du Québec, père du Canada*^[1]). Je ne fais pas la même lecture de l'évolution idéologique de Trudeau à partir des années 1950; j'y vois plus de continuité que Burelle, parce qu'il ne m'apparaît pas que le personnalisme communautaire ait été l'inspiration dominante de la pensée de Pierre Elliott Trudeau.

Après avoir utilement présenté, dans un encadré substantiel, le personnalisme d'Emmanuel Mounier et de Jacques Maritain, Burelle cite un certain nombre d'extraits de textes rédigés par Trudeau entre 1950 et 1965, qui lui paraissent s'inspirer de la pensée de ces auteurs. Cette interprétation ne m'apparaît pas s'imposer d'emblée ni à propos de ces extraits, ni à propos de l'ensemble des textes publiés par Trudeau durant les années qui ont précédé son entrée en politique. Familier de l'œuvre de Mounier et lecteur assidu d'*Esprit* à l'époque, je ne me rappelle d'ailleurs pas avoir trouvé cette inspiration, en tout cas pas dans sa dimension « communautaire », dans les textes du Trudeau de cette période, notamment ceux de *Cité libre*.

Je me reporte en particulier, à titre de références tout à fait représentatives des vues de Trudeau (et de ceux qui sont devenus ses disciples), à son article publié dans le tout premier numéro de *Cité libre* (juin 1950) sous le titre « Politique fonctionnelle », à « Politique fonctionnelle II » (*Cité libre*,

n° 2, février 1951) et au manifeste qu'il a signé conjointement avec Albert Breton, Raymond Breton, Claude Bruneau, Yvon Gauthier, Marc Lalonde et Maurice Pinard : « Pour une politique fonctionnelle » (*Cité libre*, n° 67, mai 1964). Je lis encore aujourd'hui ces textes sans y déceler quelque influence évidente du personnalisme communautaire de Mounier et de Maritain. La personne (ou l'homme) y est évoquée, mais est-ce bien la « personne » au sens où l'entendent Mounier et Maritain, par opposition à l'« individu »? Nulle part peut-on y trouver trace du nécessaire « enracinement communautaire » qu'appelle le personnalisme[2]. C'est plutôt l'affirmation d'une tout autre vision qu'on peut lire dans le manifeste ci-haut mentionné :

Il importe, dans le contexte politique actuel, de revaloriser avant tout la personne [l'individu?], indépendamment de ses accidents ethniques, géographiques ou religieux. L'ordre social et politique doit être fondé au premier chef sur les attributs universels de l'homme, non sur ce qui le particularise. Un ordre de priorité, au niveau politique et social, qui repose sur la personne est totalement incompatible avec un ordre de priorité appuyé sur la race, la religion ou la nationalité.

On m'objectera que Pierre Elliott Trudeau a parfois pris position dans le sens d'un fédéralisme communautaire reconnaissant la réalité spécifique du Québec, comme à l'occasion du débat sur les subventions fédérales aux universités en 1957, alors qu'il a donné son appui à Maurice Duplessis contre la politique du gouvernement de Louis Saint-Laurent, ou dans son texte sur « La nouvelle trahison des clercs » publié dans *Cité libre* en avril 1962 et vantant les vertus de la répartition des pouvoirs entre le palier fédéral et les provinces. Mais en raison de son attitude globalement antinationaliste à l'égard du Québec, ces prises de position ont été reçues avec scepticisme dans plusieurs milieux intellectuels d'alors. La suite des événements a montré que ce scepticisme n'était pas sans fondement, comme en a très tôt fait foi l'accueil réservé par le premier ministre Trudeau au rapport de la commission Laurendeau-Dunton, accueil marquant la mise au rancart du Canada des deux nations.

Dans *Qu'est-ce que le personnalisme?*, Emmanuel Mounier a écrit que « la tentation la plus courante est de couvrir du personnalisme un simple avatar de l'individualisme. [...] Le personnalisme se situe aux antipodes du narcissisme, de l'individualisme, du culte égocentrique. Il pèse de tout son poids dans le sens de l'aspiration la plus évidente de l'homme moderne, qu'on la nomme collectiviste ou communautaire[3] ». Ce n'est pas sans étonnement, compte tenu de la place antérieurement faite au personnalisme communautaire de Trudeau l'intellectuel, qu'on constate que, selon Burelle, dans les dernières pages de son introduction-plaidoyer, Pierre Elliott Trudeau a cédé à la tentation évoquée par Mounier. Réfléchissant à la démarche qui a conduit le premier ministre Trudeau à son coup de force de 1981 et à l'entrée en vigueur de sa Constitution de 1982 en dépit de l'opposition du Québec, André Burelle en arrive à ce jugement d'ensemble où je trouve en quelque sorte confirmation de mes interrogations à l'égard du personnalisme de Trudeau : « Sur le fond des choses, si l'homme a pu tourner sa veste personnaliste et communautaire et “américaniser” les bases du contrat social canadien de 1867, c'est parce qu'il était, au fond de lui, imbu du libéralisme individualiste républicain qu'il prenait faussement pour du personnalisme » (p. 88). Une autre dimension tout à fait fondamentale de la continuité de la pensée chez l'intellectuel et le politique Trudeau, en tout cas après 1950, est son antinationalisme « viscéral » (Burelle) qui s'est, bien entendu, manifesté avant tout à l'égard du Québec. André Burelle a trouvé dans un article signé par Fernand Dumont dans *Cité libre* en 1958, « De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français », une analyse lui apparaissant fort justement très éclairante quant au choix fait par Trudeau « dans une société close où chacun était forcé de choisir, au seuil de l'âge adulte, entre l'acceptation ou le refus de l'enfermement

nationaliste duplessiste » (p. 69) :

Au Canada français, écrit Dumont, on laisse son adolescence de deux façons : en demeurant dans la coque mythique standardisée [du nationalisme] ou en la brisant brusquement. [...] Pour s'universaliser, les nationalistes réclament un humanisme empreint d'une originalité qui a été définie comme un système. Les autres, ceux qui sont sortis de la coque nationaliste, tentent de passer directement à l'humain, sans médiation par la culture...

Pour Burelle, « cette sortie de la coque nationaliste et cette quête de l'universel sans médiation par la culture, voilà exactement ce qui est advenu à Pierre Elliott Trudeau ». La remarque fait écho à ce qu'on peut lire dans les *Mémoires politiques* de ce dernier : « Nous étions entrés en politique, mes amis [Gérard Pelletier et Jean Marchand] et moi, pour faire la preuve que les Canadiens français valaient bien les autres Canadiens et n'avaient nul besoin d'être isolés dans le ghetto du statut particulier, celui des deux nations^[4] ».

Malgré son antinationalisme et son attachement dogmatique à un gouvernement central fort, Trudeau a fait, rappelle Burelle, un « réel effort pour s'ouvrir aux droits communautaires du Québec et des peuples autochtones » (p. 88) au lendemain du référendum, dans la foulée de sa promesse de changements au Centre Paul-Sauvé à quelques jours du 20 mai 1980. Il se reporte essentiellement à l'offre déposée par Trudeau à la conférence constitutionnelle de septembre 1980, offre comportant notamment un avant-projet de préambule de la Constitution reconnaissant le Québec comme société distincte. La conférence s'étant soldée par un échec, « le naturel revint au galop », constate André Burelle, dans la suite des événements, dont la conférence constitutionnelle déterminante de novembre 1981 marquée par l'isolement du Québec. Les documents d'époque que reproduit l'auteur pour la période suivant immédiatement le référendum le justifient sans doute d'avoir de bonne foi pensé que les choses auraient pu se passer autrement, mais, rejoignant ainsi ceux qui comme moi n'avaient accordé aucune crédibilité à la promesse solennelle de changements du Centre Paul-Sauvé, il est amené à conclure lucidement et avec l'honnêteté intellectuelle toujours présente dans ses propos que « malheureusement, ce qui prévalut lors des tractations qui isolèrent le Québec, le 5 novembre 1981, c'est la rencontre, qui se dessinait depuis longtemps, entre le libéralisme individualiste *one nation* de M. Trudeau et le besoin de refonder sur une base civique le vieux "nationalisme" canadien-anglais, devenu complètement caduc depuis l'après-guerre » (p. 67). Dans l'« Épilogue » de son ouvrage, André Burelle expose sa vision personnelle du fédéralisme multinational et communautaire, conforme selon lui à l'intention des Pères de la Confédération, qu'il souhaiterait pour l'avenir du Québec et du Canada. L'exposé est cohérent et soucieux de respecter les exigences du personnalisme communautaire que l'auteur a placées au centre de son engagement politique. Le problème est que la réforme du fédéralisme que Burelle appelle de ses vœux suppose « une reconnaissance constitutionnelle sans équivoque du droit à la différence nationale du Québec » (p. 467). Il croit possible et réalisable une telle reconnaissance par le moyen d'un référendum fédéraliste tenu au Québec proposant au reste du Canada un rééquilibrage en ce sens de la fédération. Il lui semble aller de soi qu'un appui qu'il prévoit fortement majoritaire à cette proposition amènerait le reste du Canada à répondre « sans se défilier » à la question du statut du Québec laissée en suspens depuis l'échec de Meech et de Charlottetown. Je doute très fortement des chances de succès d'une telle stratégie.

Je respecte les convictions fédéralistes d'André Burelle et l'optimisme qu'elles lui inspirent pour l'avenir politique du Québec. Je ne partage ni les premières ni le second. Je constate que contrairement, par exemple, aux signataires du Rapport Bélanger-Campeau, il ne semble manifester aucune ouverture à l'égard de l'option de la souveraineté comme voie à choisir par le Québec pour assurer la pleine maîtrise de son destin politique. Il ne fait d'ailleurs qu'une brève allusion au contenu

de cette option dans les dernières pages de son livre. Il s'y étonne de voir « des penseurs souverainistes aussi éclairés [...] que Fernand Dumont et Gérard Bouchard se déclarer en faveur d'un Québec respectueux des droits collectifs des Anglo-Québécois et des "nations" autochtones et proposer en même temps de réaliser ce projet multinational dans un Québec unitaire et républicain que ne renierait pas M. Trudeau » (p. 464). Il cite son livre *Le droit à la différence à l'heure de la globalisation*^[5], où il affirme que Fernand Dumont prône pour le Québec souverain « une conception véritablement supranationale de la patrie et de la communauté ». Dumont a écrit — on l'a beaucoup contesté sur ce point — que le Québec n'est pas une nation, mais une communauté politique, « compatible avec des groupes nationaux différents, comme c'est le cas le plus fréquent partout au monde^[6] ». Il n'a cependant jamais défini cette communauté comme « supranationale ». Pourquoi Burelle lui attribue-t-il cette conception? Parce qu'il se croit ainsi justifié d'établir un parallèle entre cette dernière et la « nouvelle nationalité dont rêvaient Cartier et McGee lors de la Confédération », celle-ci « réalisable au sein d'un régime fédéral à la canadienne ou à la suisse, tandis qu'elle aurait été et serait encore carrément impossible à l'intérieur du régime unitaire et républicain dont le Parti québécois rêve de doter le Québec ». Il ajoute: « En tentant de recréer ce type de communauté supranationale dans un Québec unitaire et républicain, [Dumont] s'attaquait à la quadrature du cercle » (p. 465-466). Burelle déforme la pensée de Fernand Dumont tout comme celle des souverainistes en général. Au sein du mouvement souverainiste, il n'a jamais été question de créer une réalité supranationale ou une nouvelle nationalité. Qu'on le définisse comme communauté politique ou comme nation civique^[7], le Québec souverain comprendrait, outre une majorité francophone et des citoyens issus de l'immigration, une « minorité nationale » au sens du droit international, la minorité anglophone, et des nations autochtones, l'une et les autres jouissant de droits garantis par la Constitution, ainsi que le précisait le deuxième alinéa de l'article 8 du projet de loi sur l'avenir du Québec présenté à l'Assemblée nationale par le premier ministre Jacques Parizeau en 1995, document officiel qui n'a sûrement pas échappé à l'attention d'André Burelle.

Le livre de Burelle : une lecture stimulante, un dossier politique de qualité, passionné et passionnant.

Yves Martin*

NOTES

* Yves Martin est sociologue.

1. Vol. 1 : *Les années de jeunesse, 1919-1944*, Montréal, éd. de l'Homme, 2006.
2. Burelle, p. 28. Les prochaines références au livre de Burelle sont données entre parenthèses dans le texte.
3. Paris, Seuil, 1946, p. 82.
4. Montréal, Éd. le Jour, 1993, p. 160.
5. Montréal, Fides, 1996.
6. *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997, p. 68.
7. Ou comme « communauté de citoyens », selon l'expression de Dominique Schnapper (cf. *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994).